



-  **Schéma**
-  **de promotion**
-  **des achats**
-  **socialement**
-  **et écologiquement**
-  **responsables**

2024-2026





Édito



Considérer la commande publique comme levier majeur des transitions écologiques, sociales, organisationnelles et économiques.

Le territoire angevin est engagé sur une véritable stratégie dans le domaine de la transition écologique bâtie autour de trois axes :

- la transition énergétique
- la transition environnementale
- la transition vers une économie circulaire et responsable.

Angers a impulsé et partagé des démarches d'achats respectueuses de l'environnement sur un territoire élargi, en créant le Réseau Grand Ouest Commande publique et Développement durable (RGO), devenu depuis le Reseco (réseau, responsable, économique et écologique) et que j'ai eu la chance de présider durant plusieurs années.

À l'été 2021, dans le cadre des Assises de la Transition écologique, la proposition d'intégrer systématiquement des dispositions et critères environnementaux dans nos achats a recueilli 65 % des votes citoyens, montrant ainsi l'attachement des Angevins à l'exemplarité des achats de la collectivité et un engagement fort en faveur de la transition écologique.

Avec un volume des achats de l'ordre de 200 millions d'euros par an pour nos deux collectivités, Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, notre force de frappe est considérable pour agir au quotidien. Nous pouvons rédiger des marchés publics ambitieux et en conformité avec nos objectifs et sélectionner des prestataires qui soient de réels

partenaires dans notre engagement pour la transition écologique.

Les événements climatiques nous ont rappelé l'urgence d'adapter nos organisations et de mener les actions ambitieuses et indispensables à la transition écologique. Cela nous impose notamment de réfléchir à de nouveaux modes de consommation, de nouveaux modes de déplacement, de penser de manière ambitieuse et innovante la rénovation de nos bâtiments, la réduction de nos consommations d'énergies, ou de déployer des outils numériques plus durables.

Le législateur l'a bien compris puisqu'il a sur ces trois dernières années fait de la commande publique le bras armé des personnes publiques afin qu'elles agissent, au sein de leurs activités et par les missions qu'elles assurent, pour ces transitions. Ces dernières lois ont responsabilisé fortement, et comme jamais auparavant, les achats publics afin de traduire ces politiques publiques innovantes et ambitieuses.

La dimension en faveur de la transition pour l'emploi prend toute sa place également. Notre commande publique doit aussi savoir se montrer vertueuse et agir en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. C'est là encore un engagement ancré de ce territoire d'utiliser la commande publique au service de l'inclusion sociale. Nos travaux sont encourageants et démontrent surtout une réelle progression dans notre expertise sur ce sujet.

L'accès des opérateurs économiques, en particulier locaux, aux marchés publics, ne doit pas être oublié et reste fondamental pour

faire de la commande publique un réel outil pour le dynamisme économique de nos territoires.

Notre premier schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) capitalise sur un socle déjà solide et impulse une démarche ambitieuse dans les domaines de l'approvisionnement, de transformation écologique et de l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs défavorisés. Plus que jamais nous devons collectivement approfondir la réflexion sur nos besoins et la façon que nous avons de les traduire en achats.

À l'issue d'un travail collaboratif majeur impliquant toutes les directions de nos collectivités et de nos satellites, nous avons choisi de retenir vingt-et-une actions autour de six axes qui résument nos activités, qu'elles soient internes au sein même de nos collectivités ou externes. Elles donnent à voir sur les actions de nos services au quotidien. Ce document stratégique, le premier de ce genre autour de la commande publique, a vocation à être actualisé régulièrement. Une équipe a été formée pour en mesurer les résultats, réévaluer les actions et continuer à innover constamment.

Je vous souhaite une belle lecture de ce schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et adresse à tous les services de la ville d'Angers et d'Angers Loire métropole mes vœux de réussite dans son application.

*Jean-Marc Verchère
maire d'Angers, président du CCAS
et d'Angers Loire Métropole*



Romain Jagueneau,
Directeur
Commande publique

Introduction

La vocation de l'achat public a longtemps été de satisfaire les besoins et surtout de garantir la sécurité juridique des procédures. L'idée que la commande publique puisse être un puissant levier dans les mutations nécessaires de nos sociétés est finalement assez récente.

Le volume d'achats annuels de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole doit servir une cause plus large que la satisfaction du besoin, aussi majeur soit-il, qu'il vise par exemple la construction d'une école, la formation de nos personnels ou l'approvisionnement de nos services.

Les 200 millions d'euros d'achats par an en moyenne doivent être placés au service de la transition écologique et de l'inclusion sociale. Les chiffres présentés ci-après démontrent les résultats de nos premières actions et que cette démarche est déjà bien enclenchée. Le SPASER doit donner un second souffle qui nous permettra d'atteindre les objectifs ambitieux que les récentes lois et décrets ont fixé à la commande publique.

Un corpus législatif ambitieux impliquant la commande publique

En quelques années, le législateur aura en effet apporté la preuve s'il en était encore nécessaire du rôle majeur de l'achat public au niveau du territoire en agissant sur plusieurs niveaux : environnemental, social et économique.

Dès 2014, les prémices sont déjà présentes, via la loi du 31 juillet relative à l'économie sociale et solidaire qui a imposé à certains acheteurs publics dont le montant annuel des achats dépassait 100 millions d'euros d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats responsables.

D'une ambition mesurée destinée à encourager les grandes collectivités locales à inscrire leur politique d'achat dans une démarche plus responsable, le législateur a insisté, notamment après la pandémie mondiale de 2020, pour faire de la commande publique l'instrument de relance et de transformation des organisations.

Dès 2020, la loi Agec fait de l'achat le levier central pour transformer notre économie linéaire (pro-

duire, consommer, jeter) en une économie circulaire.

Au sortir de cette période de crise, les plans de relances ont démontré l'importance de la puissance de l'achat public comme outil pour soutenir l'économie. Dans le même ordre d'idée, des exonérations temporaires de mesures de publicité et de mise en concurrence ont visé les travaux inférieurs à 100 k€, via la loi d'Asap de 2020.

Récemment, la loi du 22 août 2021 dite loi « Climat & résilience » inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique. Cette loi nous impose, Ville d'Angers et Angers Loire Métropole, à adopter également un SPASER.

Une extension de l'obligation de rédiger un SPASER

Le maire président a donc demandé à la direction générale et à la direction de la Commande publique d'engager les démarches afin de faire adopter dans les meilleurs délais notre SPASER. Mais cet engagement n'est pas uniquement le fruit de cette obligation puisque nous nous étions engagés dès 2021 à élaborer une feuille de route achat public durable (1).

Le SPASER n'est pas qu'un document de plus qui vient rappeler quelles sont nos ambitions en matière environnementale ou sociale, il est un réel document stratégique, transversal et collectif qui gouverne toute la politique d'achats responsables de nos collectivités.

Le SPASER d'Angers et d'Angers Loire Métropole : une feuille de route réaliste, pragmatique et opérationnelle, au service de services engagés dans la transition écologique

La conception du SPASER d'Angers et d'Angers Loire Métropole a été l'affaire de tous, impliquant dès les premiers travaux toutes les directions et tous les satellites de nos deux collectivités. Lancée, construite et rédigée de façon concertée et partagée, son élaboration a reposé sur un processus participatif.

Agec : anti-gaspillage pour une économie circulaire
Reseco : réseau, responsable, économique et écologique
Asap : accélération et de simplification de l'action publique

(1) La feuille de route économie circulaire d'Angers Loire Métropole 2022 - 2030

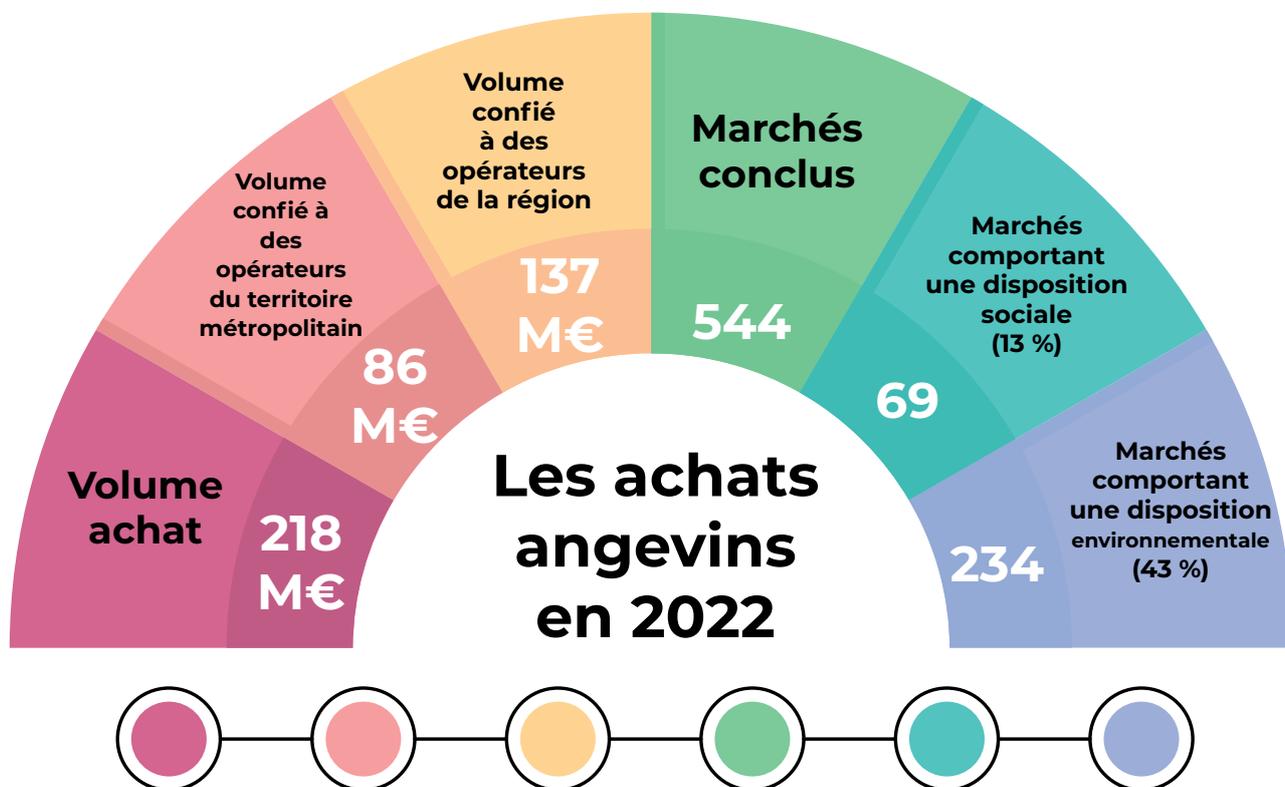
Le SPASER angevin se décline en cinq axes représentatifs des compétences relevant de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole. Un sixième axe transversal porte des actions com-

munes en termes de formation, de visibilité de nos actions en faveur de l'achat responsable et de communication avec les entreprises.



La mise en œuvre du SPASER débutera à compter du 1^{er} janvier 2024. Nous avons souhaité faire corrélérer la durée du SPASER avec le mandat électoral actuel qui s'achève en 2026 et nous

suivrons attentivement la mise en œuvre de toutes les actions que vous découvrirez dans les prochaines pages. La méthode de suivi du SPASER sera détaillée en fin de document.



SOMMAIRE

Axe 1 - Encourager une gestion responsable et raisonnée pour nos moyens généraux p 9

Action 1 : Adopter une gestion responsable de notre parc informatique	p 10
Action 2 : Optimiser nos processus de commande et d'approvisionnement	p 12
Action 3 : Faire connaître et favoriser le réemploi de nos matériels au sein de la collectivité	p 13

Axe 2 - Faire de nos événements l'expression de la responsabilité sociale et environnementale de nos collectivités p 15

Action 4 : Imposer et développer le réemploi, la réutilisation et le recyclage dans le cadre de nos événements	p 17
Action 5 : Privilégier la saisonnalité, l'approvisionnement local et prévenir le gaspillage alimentaire dans nos achats	p 18
Action 6 : Identifier les écolabels et les inclure dans nos contrats	p 19

Axe 3 - Faire de la clause sociale une stratégie d'achats p 21

Action 7 : Atteindre 30 % de marchés comportant une disposition sociale en 2025	p 23
Action 8 : Diversifier nos clauses d'insertion sociale (décrocheurs scolaires, égalité femmes/hommes, handicap...)	p 24
Action 9 : Promouvoir les entreprises des secteurs adaptés et protégés et les marchés réservés	p 25

Axe 4 - Imaginer et concevoir des travaux de manière sobre et responsable p 27

Action 10 : Imposer sur nos chantiers une gestion des déchets ambitieuse	p 29
Action 11 : Imposer le réemploi dans nos opérations	p 30
Action 12 : Exiger le recours à un matériel biosourcé a minima par chantier	p 31

Axe 5 - Adopter des pratiques responsables avec les opérateurs économiques p 33

Action 13 : Rendre nos missions et notre programmation des achats plus visibles	p 35
Action 14 : Adapter et simplifier nos documents de marché	p 36
Action 15 : Questionner nos fournisseurs sur leur niveau de satisfaction dans l'exécution du contrat	p 37

Axe 6 - Professionnaliser et promouvoir l'achat responsable p 39

Action 16 : Construire et promouvoir un plan de formation sur l'achat responsable	p 40
Action 17 : Organiser des temps de présentation et d'échange sur la charte de déontologie	p 41
Action 18 : Questionner systématiquement nos candidats sur leur politique en matière de transition écologique	p 42
Action 19 : Rendre visibles les actions de la collectivité en faveur de l'achat responsable	p 43



Axe 1

**Encourager une gestion
responsable et raisonnée
pour nos moyens généraux**



> ENCOURAGER UNE GESTION RESPONSABLE ET RAISONNÉE POUR NOS MOYENS GÉNÉRAUX

1 Adopter une gestion responsable de notre parc informatique

Objectif : limiter l'impact carbone du numérique

Selon les études récentes, le numérique représente 3 à 4 % des émissions mondiales de GES et 2,5 % de l'empreinte carbone nationale. Selon le rapport d'information sénatorial « Pour une transition numérique écologique », les émissions en GES du numérique sont en constante évolution et pourraient représenter 6,7 % des émissions nationale (2). Des actions doivent être menées pour endiguer cette hausse.

80 % de l'impact environnemental du numérique est lié aux matériels (3). Il est donc impératif de maîtriser notre patrimoine numérique pour travailler à limiter, voire réduire, l'impact carbone du numérique. Cette maîtrise répond à plusieurs objectifs :

- maîtriser l'obsolescence des équipements
- dresser une cartographie du système d'information
- construire un plan pluriannuel d'investissement lié notamment à l'obsolescence
- connaître le volume d'équipement réemployé dans le patrimoine
- ajuster les équipements aux usages pour allonger la durée de vie des équipements.

Ce sont ces deux derniers points qui sont centraux dans notre réflexion. Limiter l'impact carbone en prolongeant la durée de vie du matériel et en priorisant la réutilisation en interne.

Ainsi, pour les matériels informatiques, la durée de vie est prolongée d'un an. Par cette action, les collectivités visent une économie financière et de ressources de 20 % par an et une réduction significative du volume des DEEE*.

Par ailleurs, le reconditionnement en interne commence à prendre forme en ciblant des usages moins exigeants pour offrir une seconde vie aux équipements encore fonctionnels. Il est également prévu la conclusion d'un contrat pour la gestion des matériels en fin de vie. Il portera sur une prestation de collecte et de réparation-reconditionnement-réemploi permettant de donner une seconde vie à environ 400 ordinateurs par an. Dans l'hypothèse où l'équipement ne serait vraiment pas réparable ou réemployable, les meilleures solutions de recyclage seront recherchées tout en répondant aux exigences de sécurité informatique.



Calendrier

Courant 2024 : publication du prochain marché d'acquisition de matériels informatiques

2024

2025

2026

Premier semestre 2024 : un atelier tous les mois est prévu à l'agenda

Au cas par cas en interne ou pour des cessions ponctuelles à des associations à but non lucratif. Ces actions sont déjà une réalité puisque plus de 120 postes ont trouvé une seconde vie en 2022.



Public visé

DSIN, agents utilisateurs et opérateurs économiques.



Indicateurs

- 1 • Économie réalisée avec l'allongement de la durée de vie du matériel (économie de matériel et financière)
- 2 • Nombre de sensibilisations réalisées et nombre de participants.



L'astuce en plus

Le présent schéma est rédigé en police Century Gothic, une des polices qui consomme 30 % de moins d'encre lors de l'impression des documents. Tous les documents ayant un lien avec le Numérique responsable utilisent désormais cette police.

Ils ont dit

Didier Cotard, alors chargé Méthodes, Outils et Qualité à la direction Système d'Information et du Numérique

Dans le cadre de la charte numérique durable, des actions sont déjà engagées, notamment le plan de sensibilisation au numérique durable. Ce plan de sensibilisation, construit avec la DRH, est un atelier collaboratif de 8 à 12 collègues agents qui permet à chacun de partager ses expériences et bonnes pratiques pour une gestion raisonnée des outils numériques. Son objectif est de faire en sorte que chacun reparte en ayant à l'esprit que le numérique n'est pas qu'immatériel et que ses usages ont un impact indirect sur les ressources de la planète.



GES : gaz à effet de serre

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DRH : direction des Ressources humaines

(2) « En 2040, si tous les autres secteurs réalisent des économies de carbone conformément aux engagements de l'Accord de Paris et si aucune politique publique de sobriété numérique n'est déployée, le numérique pourrait atteindre près de 7 % (6,7 %) des émissions de gaz à effet de serre de la France, un niveau bien supérieur à celui actuellement émis par le transport aérien (4,7 %) » - Rapport d'information du Sénat n° 555 du 24 juin 2020.

(3) Contre 15 % pour les datacenters et 5 % pour les applications

(4) rapport ADEME « Modélisation et évaluation des impacts environnementaux de produits de consommation » 2018, p 24

> ENCOURAGER UNE GESTION RESPONSABLE ET RAISONNÉE POUR NOS MOYENS GÉNÉRAUX

2 Optimiser nos processus de commande et d'approvisionnement

Objectif : limiter l'impact carbone de nos commandes

En 2022, 26 000 commandes ont été enregistrées par les services de la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole. Sur ces commandes, 15 % sont inférieures à 100 €, entraînant tout un processus de gestion et de facturation. Celles visant l'achat de fournitures conditionnent également une logistique de livraison.

Il n'est aujourd'hui plus entendable de déclencher une livraison et tout un processus de gestion de l'approvisionnement et de facturation pour une commande de quelques euros, ou encore de devoir gérer des reliquats pour cause de livraisons incomplètes et successives pour des fournitures courantes. Une réflexion sur l'optimisation du processus de commande a donc été envisagée. Elle est conduite sous les angles comptable,

achat et environnemental, et porte notamment sur les questions suivantes :

- Peut-on/Doit-on limiter le nombre de commandes ?
- Quelles considérations environnementales sur la flotte du titulaire ?
- Faut-il autoriser les livraisons incomplètes ?
- Quelles possibilités pour des livraisons décarbonées sur les « derniers km » ?
- Quelles exigences vis-à-vis des emballages ?

Toutes ces considérations fondamentales doivent être réfléchies à l'échelle de nos collectivités et des solutions à la hauteur de ces enjeux doivent être apportées.



Calendrier



Public visé

Directions, opérateurs économiques.



Indicateurs

- 3 • Taux de marchés de fournitures impactés par de nouvelles clauses relatives aux emballages, flotte auto et derniers km décarbonés
- 4 • Évolution du montant du panier moyen par famille de fournitures
- 5 • Taux de marché avec un mini de commande en fournitures.

Ils ont dit

Geoffrey Fauguet, en charge de la coordination du programme de logistique urbaine « InTerLUD+ » chez ALDEV.

Ce programme permet de faire dialoguer les pouvoirs publics et les acteurs économiques concernés par la logistique urbaine durable. Les travaux issus de la démarche (rédaction d'un diagnostic et organisation de groupes de concertation) conduiront à la rédaction d'une charte territoriale de la logistique urbaine durable. Des actions y seront inscrites pour favoriser et optimiser la livraison du dernier kilomètre. Cela permettra de répondre à des enjeux économiques (approvisionnement de colis en centre-ville, etc.).



Aldev : Angers Loire Développement
InTerLud : innovation territoriales et logistique



3 Faire connaître et favoriser le réemploi de nos matériels au sein de la collectivité

Objectif : réduire l'achat de matériels neufs

Sous l'impulsion de la Loi AGECE (Loi anti gaspillage et économie circulaire du 10 février 2020), plusieurs familles d'achats de fournitures sont désormais soumises à une obligation d'un pourcentage d'achat de fournitures issues du réemploi.

Deux enjeux sont majeurs pour cette action :

- tout d'abord imaginer une façon de valoriser et porter à la connaissance de tous ce qui est déjà fait en termes de réem-

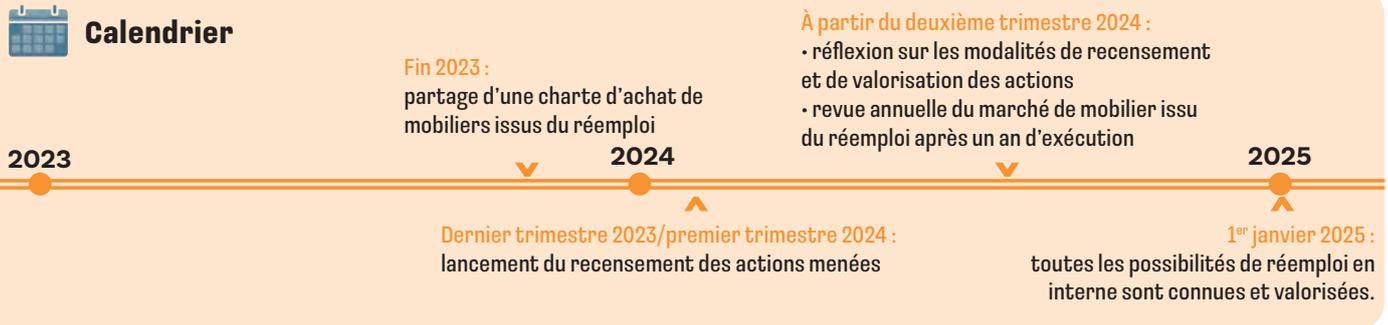
ploi au travers des achats mais aussi au travers des actions conduites en interne

- puis étudier les différentes nouvelles familles d'achats qui peuvent permettre de déployer le réemploi.

Ce sont ces objectifs concourant tous les deux à la réduction de l'achat de biens neufs au sein de nos collectivités qui sont visés ici.



Calendrier



Public visé

Tous les agents.



Indicateurs

6 • Nombre de matériels redéployés en interne + économie correspondante.



L'astuce en plus

Au service de l'économie circulaire, nos collectivités utilisent une plateforme de vente en ligne <https://www.moniteurlive.com/lot/collectivites> afin de vendre les matériels réformés qui ne sont plus utilisés en interne et qui sont encore en état de fonctionnement. Ce système permet de débarrasser les stocks dormants et de valoriser le matériel réformé en euros (presque 3 M € depuis 2009 avec une moyenne de 350 000 € depuis 2017 date d'arrivée d'un gestionnaire des ventes à la direction de la Commande publique).

Ils ont dit

Simon Redor,

chargé mission Économie circulaire - pôle Transition écologique

Au-delà d'une bonne pratique de fonctionnement permettant de réaliser des économies, le réemploi de matériels en interne répond également à la volonté de la collectivité de développer une réelle exemplarité en matière d'économie circulaire. Ainsi, un certain nombre d'actions se met en place et touchera à terme toutes les directions de la collectivité. Angers Loire Métropole souhaite également être facilitateur du développement de ses bonnes pratiques vers tous les acteurs de son territoire, des entreprises aux habitants via des actions de soutien aux initiatives, de partenariat avec les chambres consulaires ou encore d'accompagnement aux usages et de communication.



AGECE : anti gaspillage et économie circulaire



Axe 2

**Faire de nos évènements
l'expression de la
responsabilité sociale
et environnementale
de nos collectivités**



IMPORTED
ITALIAN PILSNER

> FAIRE DE NOS ÉVÈNEMENTS L'EXPRESSION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE NOS COLLECTIVITÉS

4 Imposer et développer le réemploi, la réutilisation et le recyclage dans le cadre de nos événements

Objectif : limiter la création et la fabrication de biens à usage unique dans nos événements

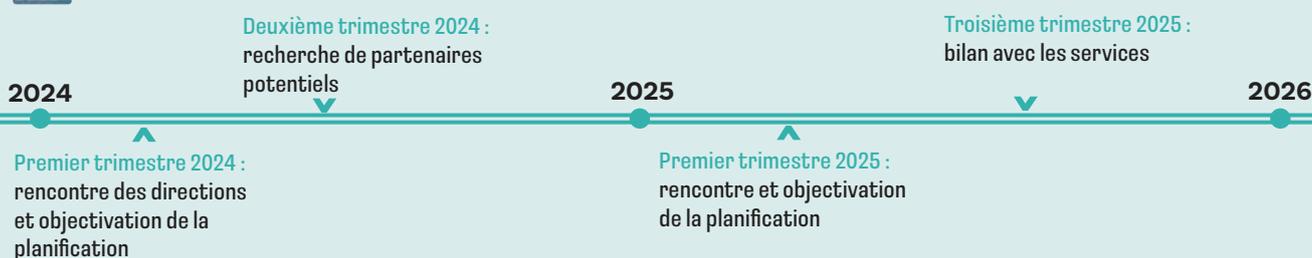
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Lors de chaque événement, nos prestataires installent de multiples mobiliers et décors, et de nombreux consommables sont achetés. Plutôt que de les jeter à l'issue de l'événement, le questionnement systématique sur la possibilité de réemployer ces matériels déjà utilisés doit être privilégié. Ceux-ci se doivent d'être réemployables. Nos contrats doivent prescrire aux prestataires de s'engager sur une démarche de réemploi. À titre d'exemple, ne plus millésimer les supports permet de lutter contre l'obsolescence du produit et favorise son réemploi.

Le réemploi va permettre également de développer de nouvelles approches tant dans l'acquisition du matériel, tel l'éco-conception, que par sa re-valorisation/ré-utilisation/ré-adaptation comme avec l'upcycling. La direction de la Commande publique envisage de contractualiser avec un ou plusieurs prestataires capables d'envisager des solutions d'upcycling.

De même, une mutualisation des matériels peut être envisagée avec d'autres collectivités et structures.



Calendrier



Public visé

Organisateurs et prestataires de l'événement.



Indicateurs

7 • Pourcentage de marchés conclus sur les familles d'achat d'événementiels disposant d'une clause relative au réemploi et au recyclage.



Définition

L'upcycling ou surcyclage consiste à donner, par transformation, à un produit un usage supérieur ou a minima équivalent (ex : transformation de palettes en mobilier de jardin).

Ils ont dit

François Lemoulant,
directeur Communication et Rayonnement mutualisée

Nous réfléchissons depuis plusieurs années aux moyens de réduire l'impact de notre communication. C'est le cas pour les événements tels que les Accroche-cœurs. Nous avons totalement revu nos plans de communication, repensé nos outils et affiné nos plans de diffusion. La communication numérique et la signalétique sur site ont été développées, ce qui nous a permis d'éditionner des documents plus synthétiques et d'en réduire le nombre d'exemplaires imprimés. Dans ce même esprit, la fabrication de t-shirts auparavant millésimés, a été abandonnée pour des vêtements de meilleure qualité, réutilisables et distribués aux personnes ressources, présentes sur le terrain pour renseigner le public. Globalement, les éléments de communication sont pensés pour consommer le moins de ressources possibles.



> FAIRE DE NOS ÉVÈNEMENTS L'EXPRESSION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE NOS COLLECTIVITÉS

5 Privilégier la saisonnalité, l'approvisionnement local et prévenir le gaspillage alimentaire dans nos achats

Objectif : Promouvoir une restauration responsable et saine lors de nos événements

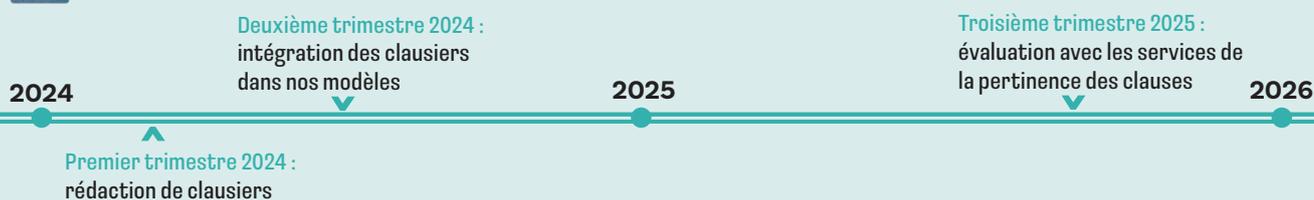
Un événement durable est un événement à faible impact. Lors d'un événement, la restauration prend une place importante tant sur le plan de la qualité des produits, des préparations que des déchets engendrés.

Aussi, nos contrats comprennent-ils des clauses favorisant la saisonnalité, les produits frais, la production locale et, dans la mesure du possible, en circuits courts. Ces démarches s'inscrivent pleinement dans le *Projet Alimentaire du Territoire* - feuille de route 2030, adoptée en 2021 par le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole (consultable via le QR code ci-dessous)

et confirment au travers des Assises de la transition écologique. La réduction du gaspillage alimentaire est un objectif d'une restauration responsable et, dans ce cadre, des clauses sont intégrées à nos marchés pour sensibiliser nos prestataires. Ces clauses visent une appréciation du juste besoin et une démarche limitant les pertes alimentaires. Et quand le déchet existe, un mode de traitement ou de valorisation vertueux, et autant que faire se peut avec la plus grande proximité, va être privilégié.



Calendrier



Public visé

Organisateurs et prestataires de l'événement.



Indicateurs

- 8 • Ratio entre matières premières achetées pour l'évènement et quantité restante
- 9 • Ventilation par filière de valorisation des restes.



Ils ont dit

Kim et David,

Food-truck Super Green, festival Tempo Rives 2023.

Il n'était pas envisageable de suivre une autre filière que celle du local et du bio, et nous avons la chance d'avoir une diversité de producteurs dans la région.

Le riz est demi-complet, bio, il est issu du commerce équitable (entreprise grenobloise qui importe en direct depuis la Thaïlande).

Les légumes viennent de producteurs bio des alentours (10-20 km). Les légumineuses viennent d'un groupement de producteurs vendéens (LSBV).

Les épices et mélanges sont préparés par une petite entreprise à 15 km d'Angers.

L'huile est française et de qualité.

La farine et les œufs viennent d'une ferme bio à 5 km.

Le sucre est bio, soit blond de canne (hors UE) ; soit betterave (UE).

Nous préparons le nombre de repas au plus juste chaque soir.

Ce soir nous avons tout vendu !



6 Identifier les écolabels et les inclure dans nos contrats

Objectif : faciliter les éco-labellisations

La démarche de labellisation des événements organisés par les services de la Ville d'Angers ou d'Angers Loire Métropole est en plein développement. Un certain nombre de labels existe. Afin de faciliter leur mise en œuvre et dans le but de gagner en cohérence, une recherche des critères et thématiques des labels est à engager afin d'adapter les clauses des marchés. Ces clauses deviennent des outils facilitant pour répondre aux objectifs assignés par la labellisation.

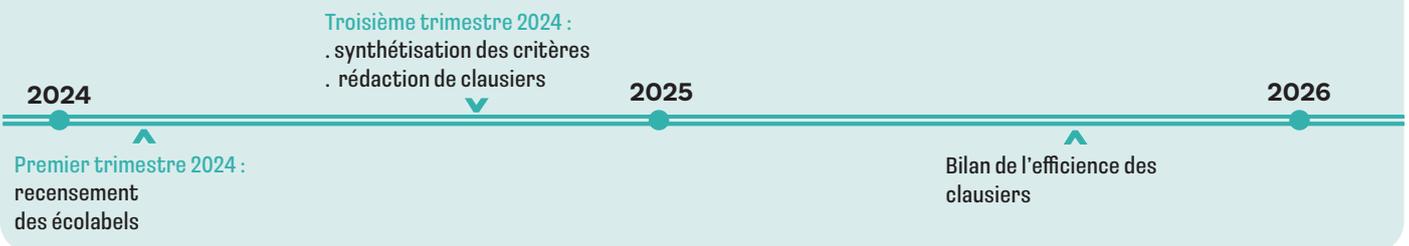
Récemment, deux événements organisés par la Ville d'Angers (Tout Angers bouge et L'été au Lac) ont été récompensés par le label éco-responsable Reeve. Les critères de labellisation sont

connus et permettent de prévoir dans les clauses contractuelles de nos marchés les niveaux de performance attendus par nos prestataires.

En parallèle, la direction de la Commande publique travaille au recensement de label récompensant la démarche environnementale des entreprises. Ce travail permet de ne retenir que les candidats à un marché présentant l'obtention de ce label ou les qualités répondant aux critères du label. Lors de nos sourcings, nous partageons cet objectif avec les entreprises et les encourageons à aller vers une démarche de labellisation.



Calendrier



Public visé

Organisateurs et prestataires de l'événement.



Indicateurs

10 • Ratio d'événements organisés par nos collectivités présentant un objectif de labellisation ou imposant la labellisation des titulaires.

Ils ont dit

Dominique Behar,
coordonnateur du réseau Reeve*

La labellisation est un bon outil de communication et permet de démontrer la volonté de l'engagement de toute structure. Notre label Eco-événement engagé, porté par notre association Réseau Eco-Événement (Reeve) s'inscrit parmi les écolabels pour des événements responsables qui facilite leur propre transition écologique et accompagne celle des citoyens plus largement. Ces événements engagés révèlent tant la manière d'organiser un événement que la traduction concrète du sens que prend la vision de la transition écologique pour les participants. Pour notre label, chaque événement s'inscrit sur l'un des 3 niveaux de performance et est évalué par des pairs ou des experts. Chaque niveau dispose d'un nombre d'engagements minimum qui va crescendo avec des engagements incontournables. Certains engagements nécessitent d'être traduits dans les conditions d'exécution des prestations commandées. La réussite d'un événement éco-engagé est l'affaire de tous : élus, agents, organisateurs, prestataires, publics.



Reeve : réseau éco événement



Axe 3

Faire de la clause sociale une stratégie d'achats





7 Atteindre 30 % de marchés comportant une disposition sociale en 2025

Objectif : systématiser la clause sociale dans l'acte d'achats

Les dépenses réalisées dans le cadre de l'achat public ont un impact fort pour faire évoluer les façons de consommer. La commande publique est un outil pour la transition écologique, mais aussi un formidable levier pour favoriser l'inclusion et l'insertion sociale de certaines populations.

Par conséquent, il est indispensable d'envisager davantage de clauses sociales dans nos contrats publics. Ces clauses visent à imposer aux titulaires des modalités en faveur de publics fragiles (personnes éloignées de l'emploi, handicapées, marginalisées, etc.). Se fixer une ambition de 30 % de marchés comportant une disposition sociale permet de marquer cette volonté de nos collectivités et de répondre aux objectifs de la loi Climat et résilience et du PNAD*.

La Commande publique de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole est déjà engagée dans cette démarche depuis de nombreuses années et, en 2022, 13 % de nos marchés comportait une disposition sociale. La marge de progrès est donc réelle et nous projetons d'atteindre notre objectif en 2025.

Mais mettre en place des clauses dans nos marchés ne suffit pas, le suivi de leur exécution est impératif. Il se fait aujourd'hui à travers un outil informatique partagé entre le facilitateur et les entreprises les mettant en œuvre. Toutefois, pour certaines opérations, notamment en travaux, il est constaté une réalisation tardive de la clause d'insertion risquant de voir celle-ci ne pas se réaliser ou que partiellement. Une revue de projet semestrielle réunissant le donneur d'ordre et le facilitateur est mise en place afin d'accompagner et d'alerter les titulaires de nos contrats.



Calendrier

Courant 2024 et suivant :
planification formelle de temps de rencontre tripartite (Donneur d'ordre - Aldev - Entreprise)

2024

2025

2026

Premier trimestre 2024 :
objectivation de la planification

2025 et suivant :
évaluation du taux de réalisation de la clause



Public visé

Services prescripteurs, Aldev.



Indicateurs

- 11 • Pourcentage de marchés clausés par rapport au nombre total de marchés
- 12 • Nombre d'heures d'insertion réalisées sur nos marchés
- 13 • Pourcentage de réalisations des heures prévues
- 14 • Nombre d'entreprises exemplaires.

Ils ont dit

Nicolas Sarron

facilitateur de la clause d'insertion - Aldev

La ville d'Angers et Angers Loire métropole font partie des signataires de la convention de coopération pour la promotion de la clause d'insertion professionnelle et ont décidé de mettre la commande publique au service des politiques d'emploi et d'insertion du territoire. Il a été confié aux facilitateurs de la clause d'insertion d'Aldev la mise en œuvre de cette politique publique.

Depuis une vingtaine d'années, nous œuvrons sur la clause d'insertion dans les marchés publics à l'attention des publics cibles (jeunes de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi de plus de 45 ans, résidents des quartiers prioritaires de la ville). Cette démarche est d'autant plus forte lors des projets de rénovation urbaine.

Les acheteurs de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole nous sollicitent régulièrement afin d'évaluer l'opportunité d'intégrer une telle clause dans leurs contrats. Par la suite, nous, facilitateurs, nous validons l'éligibilité de candidats proposés par les entreprises attributaires, nous les accompagnons dans la réalisation des engagements et évaluons le dispositif par des bilans quantitatifs et qualitatifs.

L'objectif est de garantir que les actions d'insertion professionnelle soient menées à bien de manière efficace et opportune. La communication est la clé pour garantir le succès de ces initiatives d'où la mise en place d'une revue de projets semestrielle, afin d'optimiser leurs réalisations.



PNAD : Plan national pour des achats durables
Aldev : Angers Loire Développement





> FAIRE DE LA CLAUSE SOCIALE UNE STRATÉGIE D'ACHATS

8 Diversifier nos clauses sociales

Objectif : investiguer de nouvelles formes d'inclusion

Le service public a vocation à intégrer et à favoriser l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées.

De nombreux moyens ont été mobilisés et la démarche de questionnement de l'intégration d'une clause dans chaque marché a été systématisée. Il a été trop souvent pensé la clause sociale comme une clause d'insertion au détriment des autres outils d'inclusion.

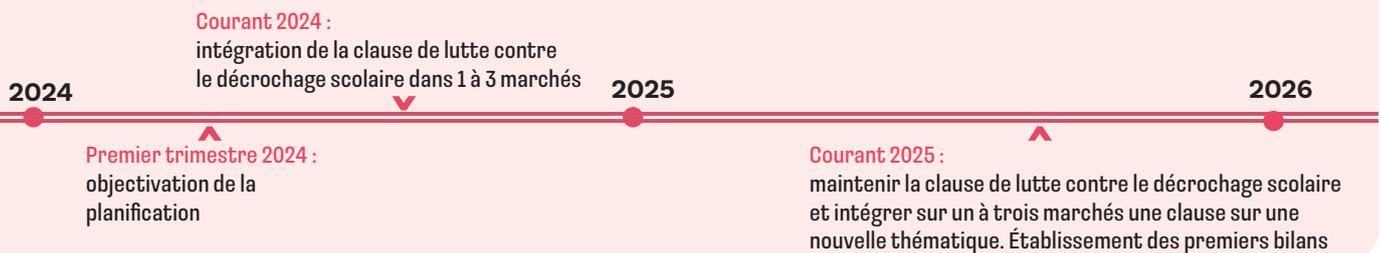
De nouveaux publics peuvent aujourd'hui bénéficier des apports de la commande publique. Pour cela, il est nécessaire

d'identifier et de tester de nouvelles formes d'exécution de contrat pour diversifier la clause de l'insertion vers les décrocheurs scolaires, les personnes en réinsertion, l'égalité femmes-hommes, le handicap, etc.

Une relation a déjà été nouée entre la direction de la Commande publique et le Rectorat de l'académie de Nantes, via la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) pour favoriser l'intégration de clauses à l'attention des « décrocheurs scolaires ».



Calendrier



Public visé

Services prescripteurs, Aldev, Rectorat de l'académie de Nantes, Ministère de la Justice, service Citoyenneté, Diversité, Laïcité, Égalité de la Ville d'Angers



Indicateurs

- 15 • Nombre de marchés clausés avec ces nouveaux publics
- 16 • Nombre de personnes concernées par ces nouvelles clauses.

Ils ont dit

Colombe Laforet

chargée de missions formation et insertion
Rectorat de l'académie de Nantes

Les clauses d'insertion dans les marchés publics se résument très souvent aux heures d'insertion. Mais il existe de nombreux dispositifs qui peuvent concourir aux clauses d'insertion, comme celui animé par le rectorat de l'académie de Nantes pour les jeunes en décrochage scolaire. Ce dispositif permet d'accueillir un jeune en difficulté scolaire dans une entreprise afin qu'il découvre le monde du travail et y trouve un sens pour son parcours scolaire jusqu'au diplôme.



MLDS: Mission de lutte contre le décrochage scolaire

9 Promouvoir les entreprises des secteurs adaptés et protégés, et les marchés réservés

Objectif : soutenir les entreprises des secteurs adaptés, protégés et de l'ESS par la commande publique

Les acteurs de l'insertion et de l'ESS sont porteurs de solutions diverses et innovantes souvent méconnues par de nombreux acheteurs. Ces organisations sont vitales et stratégiques pour un développement en harmonie du territoire.

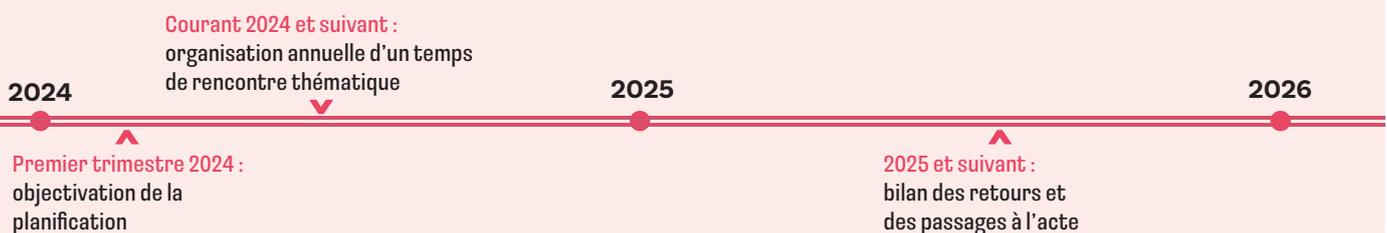
D'un autre côté, les marchés publics sont des leviers puissants pour le développement d'une activité économique. Aussi, il est indispensable de casser les barrières et de rapprocher les acheteurs publics de ce monde de l'économie sociale et solidaire. La formalisation d'un temps d'échange annuel sur une thématique sert à la mise en œuvre d'une dynamique entre les acteurs et à la constitution d'un écosystème social et économique plus intégré.

Les marchés réservés prévus au code de la commande publique offrent la possibilité de dédier l'acte d'achat au monde des acteurs des secteurs adaptés, protégés et de l'économie sociale et solidaire. Le recours plus fréquent à cette forme de marché entre également dans les objectifs du PNAD.

Toutes ces actions méritent d'être partagées pour mieux identifier leurs impacts sur notre territoire, illustrer le dynamisme de nos collectivités et donner envie à d'autres partenaires de s'y investir.



Calendrier



Public visé

Services prescripteurs, Aldev, acteurs de l'ESS.



Indicateurs

17 • Nombre de rencontres

18 • Nouveaux segments d'achats investis par un marché réservé.

Ils ont dit

Julien Guillant

conseiller municipal et président de la Commission d'appel d'offres de la Ville d'Angers

Angers Loire Métropole dispose sur son territoire d'un grand nombre de structures du monde de l'économie sociale et solidaire. Cette diversité est une source d'innovation pour nos collectivités et les services rendus au public. À nous d'encourager et de renforcer cette contribution au travers de nos achats et grâce à ce que permet le code de la commande publique, dans la continuité des ambitions de la feuille de route élaborée par l'Aldev pour le compte d'Angers Loire Métropole.



ESS : économie sociale et solidaire

PNAD : Plan national pour les achats durables



Axe 4

**Imaginer et concevoir
des travaux de manière
sobre et responsable**



TARA 13760Kg
P.M.A. 26000Kg

RESTA

RESTA



> IMAGINER ET CONCEVOIR DES TRAVAUX DE MANIÈRE SOBRE ET RESPONSABLE

10 Imposer sur nos chantiers une gestion des déchets ambitieuse

Objectif : encadrer et maîtriser la production et le tri des déchets sur nos chantiers

310 millions de tonnes de déchets sont produits en France chaque année, 46 millions proviennent du secteur du bâtiment. Le taux global de valorisation des déchets du bâtiment varie selon l'activité et le type de déchets de 48 à 64 %. Il est donc indispensable de renforcer la gestion des déchets et leur traitement pour répondre aux objectifs environnementaux.

L'optimisation de la gestion des déchets sur les chantiers relève de la responsabilité de nos titulaires de marchés de travaux mais aussi et surtout du maître d'ouvrage et de ses partenaires assurant la maîtrise d'œuvre.

Soucieux de montrer l'exemple sur notre territoire, nous imposons déjà le tri des déchets sur nos chantiers. Le SPASER pour-

suit cette démarche ambitieuse. Elle se traduit par une mise en œuvre opérationnelle de la réglementation des sept flux et d'une nécessaire évolution des clausiers contractuels de nos prestataires d'ingénierie et de nos marchés travaux. Pour cela, la co-construction d'une charte « chantier propre » est envisagée et une réflexion autour du suivi et de l'encadrement du schéma d'organisation et d'élimination des déchets est engagée au sein de nos directions opérationnelles.

L'ensemble de ces actions va permettre de renforcer l'évacuation des déchets dans les bonnes filières, d'améliorer leur valorisation et par conséquent de réduire la part des déchets non valorisables.



Calendrier

Premier trimestre 2024 :

Identification dans la programmation d'opérations tests avec clausiers contractuels renforcés sur la gestion des déchets

2024

2025

2026

Dernier trimestre 2023/premier trimestre 2024 : lancement des travaux pour l'écriture des chartes « chantier propre » bâtiment/Infrastructures

Dernier trimestre 2024/premier trimestre 2025 : bilan intermédiaire des travaux lancés en 2024 et des opérations-tests



Public visé

Entreprises du secteur du TP* et du BTP* / Prestataires d'ingénierie programmiste/AMO*/MOE*/OPC*



Indicateurs

20 • Nombre d'opérations tests en suivi avec le REX* - sur la fin de l'opération

21 • Taux de marchés de travaux avec la charte chantier propre.

Ils ont dit

Mathieu Renard,

responsable service Conduite de projets,
direction des Bâtiments et Patrimoine communautaire

La direction des Bâtiments et du Patrimoine communautaire déploie, depuis quelques années déjà, des actions en faveur d'une gestion opérationnelle du tri des déchets de chantier et du réemploi dans ses contrats de maîtrise d'œuvre et dans ses opérations de travaux. Le SPASER est aussi l'occasion de mettre en lumière l'engagement de nos directions opérationnelles en faveur de la transition écologique et leurs volontés d'aller plus loin.



Le saviez-vous ?

Initialement, la réglementation visait cinq flux, à savoir :

- le papier et le carton
- le métal
- le plastique
- le verre
- le bois.

Depuis peu, la nouvelle réglementation envisage sept flux, auxquels se sont ajoutés le plâtre et les déchets de fraction minérale tels que la brique, le béton et la céramique.



TP : travaux publics

BTP : bâtiments et travaux publics

AMO : assistance et maîtrise d'ouvrage

MOE : maîtrise d'œuvre

OPC : ordonnancement, pilotage et coordination

REX : résultat d'exploitations

> ADOPTER DES PRATIQUES RESPONSABLES AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

11 Imposer le réemploi dans nos opérations

Objectif : favoriser le retraitement, le réemploi et la réutilisation des matériaux existants sur site

La commande publique constitue un levier essentiel pour activer les filières de réemploi. Avec le renforcement de la réglementation ces dernières années, les maîtres d'ouvrages qui réalisent une déconstruction ou une rénovation significative, sont désormais tenus de réaliser un diagnostic comportant l'inventaire de tous les matériaux, produits, équipements et déchets qui sortent d'un chantier dans le cadre des travaux prévus.

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers ont choisi d'aller au-delà de la réglementation en s'imposant de recourir à un diagnostic PEMD* pour les opérations de travaux significatives qui auront préalablement été identifiées au sein des directions.

Pour parvenir à cet objectif, nous nous engageons à identifier annuellement les opérations de travaux sur lesquelles nous effectuerons un diagnostic, et à solliciter nos prestataires pour la

réalisation de diagnostics en deçà de la superficie prévue par la réglementation.

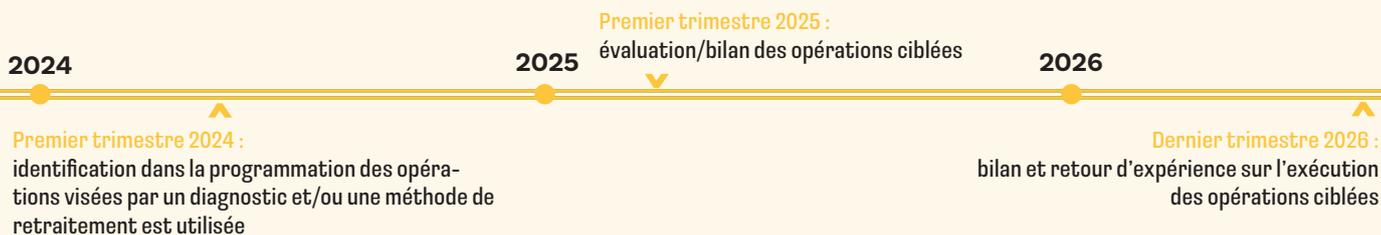
Au-delà du recours aux diagnostics, des solutions techniques nouvelles existent afin de proposer des aménagements efficients valorisant l'existant, le préservant ou en le réutilisant sur site :

- le retraitement en place (réutilisation des produits en place)
- le développement des travaux sans tranchée
- l'approfondissement de la connaissance des filières de réemploi sur le territoire.

La direction de la Commande publique continuera de se montrer active dans le sourcing des solutions innovantes proposées par nos opérateurs économiques.



Calendrier



Public visé

Entreprises du secteur du TP et du BTP/ Prestataires d'ingénierie programmiste/AMO/MOE/ OPC



Indicateurs

22 • Pourcentage de chantier avec DIAC

23 • Nombre d'opérations où une des méthodes de retraitement a été utilisée.

Ils ont dit

Yannick Cloarec,

responsable du service Ingénierie, direction de l'Espace public

Dans l'organisation de la gestion des déchets de nos aménagements, le « meilleur » déchet est forcément celui qu'on ne produit pas. En phase d'étude, il est donc nécessaire d'intégrer à la réflexion, la réutilisation des matériels ou matériaux dans le projet.

Cécile Joliveau,

responsable maîtrise d'œuvre, direction de l'Eau et Assainissement

La direction de l'Eau et Assainissement travaille déjà en partenariat avec les entreprises de travaux dans une démarche de développement du réemploi des matériaux dans les remblaiements de tranchées. Il y a une volonté partagée par les différents acteurs de passer à la vitesse supérieure.



PEMD : produits-équipements-matériaux-déchets



12 Exiger le recours à un matériau biosourcé a minima par chantier

Objectif : diminuer l’empreinte carbone de nos opérations de travaux

Les filières de matériaux de construction biosourcés ou géosourcés sont en plein essor. Ces matériaux, partiellement ou totalement issus de la biomasse (bois, chanvre, paille...), ou d’origine minérale (terre crue ou pierre sèche), répondent aux enjeux de développement durable, en affichant une empreinte carbone limitée.

En effet, l’utilisation de ces matériaux constitue un potentiel de stockage du carbone atmosphérique durant tout le cycle de vie du bâtiment. Privilégier un matériau biosourcé permettrait un gain carbone de l’ordre de 60 %.

Par ailleurs, en fin de vie, le carbone peut être valorisé ou pour

tout ou partie rendu à l’atmosphère. Ces choix sont donc aussi une réponse à l’urgence climatique.

Recourir à ces matériaux dans les projets que portent nos collectivités participent également au développement économique de notre territoire.

Notre engagement porte sur le recours à un matériau biosourcé a minima par chantier en intégrant à nos programmes des produits biosourcés pour certains lots et pour les autres lots, à les prévoir en solutions alternatives à la solution de base. Dès que cette action sera atteinte, nous poursuivrons cette démarche.



Calendrier

2024

2025

1^{re} évaluation des indicateurs 2025

2026

Premier trimestre 2024 :

recensement des marchés de travaux assortis de lots avec matériaux biosourcés et identification des dossiers susceptibles de contenir des lots avec matériaux biosourcés

2^e évaluation

des indicateurs 2026



Public visé

Entreprises du secteur du TP et du BTP/ Prestataires d’ingénierie programmiste/AMO/MOE/ OPC



Indicateurs

24 • Nombre de matériaux biosourcés mis en œuvre par chantier

25 • Pourcentage de volume de matériaux biosourcés mis en œuvre par chantier.

Ils ont dit

Ludovic Seuge,

responsable d’opérations, ALTER

Il y a dix ans, il était encore compliqué de réaliser des projets avec des matériaux biosourcés. Petit à petit, à force de pédagogie, en expliquant les bienfaits pour l’environnement, pour le confort, en défaisant les a priori, en allant chercher les nouveaux agréments techniques, on arrive à faire progresser ces matériaux. La question de les utiliser ne se pose plus. Il faut juste définir le choix des matériaux, pour quelle construction et à quel endroit. Le bon dosage pour résoudre l’équation : solidité + pérennité + confort thermique = sobriété économique et écologique.





Axe 5

**Adopter des pratiques
responsables avec
les opérateurs
économiques**



> ADOPTER DES PRATIQUES RESPONSABLES AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

13 **Rendre nos missions et notre programmation des achats plus visibles**

Objectif : offrir davantage de visibilité aux entreprises

Aujourd'hui, nos acheteurs mettent régulièrement en œuvre un sourcing auprès des opérateurs économiques potentiellement intéressés.

Cette pratique montre toutefois ses limites dans la mesure où toutes les entreprises n'auront pas le même niveau d'informations et que le sourcing intervient dans un délai proche de la date de lancement de la consultation.

Par cette action, il nous semble indispensable d'offrir à tous les opérateurs économiques intéressés la vue sur nos consultations à venir.

Cette programmation mettra en avant les projets en matière de travaux, fournitures et services ainsi que nos objectifs en ma-

tière d'achats responsables. À titre d'exemple, nous pourrions indiquer plusieurs mois à l'avance si un lot sera réservé aux entreprises adaptées.

Cette programmation pourra être téléchargée sur les sites internet de nos collectivités et sera partagée dans le cadre d'événements autour de l'achat public. Ce dernier point revêt un enjeu primordial pour notre fonction. Il apparaît essentiel aujourd'hui de montrer que le rôle d'acheteur public ne se limite pas à l'écriture d'un marché mais aussi à utiliser les leviers de la commande publique pour agir sur le territoire et offrir un cadre partenarial à nos fournisseurs.



Calendrier

2024

2025

2026

Au cours du 1^{er} trimestre 2024 :
mise en ligne de la planification
2024/2025

Au cours du 1^{er} trimestre 2025 :
mise en ligne de la planification
2025/2026



Public visé

Les opérateurs économiques.



Indicateurs

- 26 • Nombre de téléchargements du fichier programmation
- 27 • Nombre de participations à des rencontres et des événements
- 28 • Nombre d'entreprises rencontrées au cours d'événements.

Ils ont dit

Romain Jagueneau,
directeur de la Commande publique

Pour espérer avoir une concurrence sur nos appels d'offres et des réponses techniques de qualité, nous devons offrir aux opérateurs économiques de la visibilité afin de leur permettre de programmer leurs plans de charge. Nous avons en interne cette connaissance des renouvellements et des futurs grands projets de marché à lancer. Il est indispensable de partager les éléments communicables auprès des prestataires et d'en faire des réels partenaires.



> ADOPTER DES PRATIQUES RESPONSABLES AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

14 Adapter et simplifier nos documents de marché

Objectif : rendre notre commande publique plus accessible et concourir à l'amélioration des offres techniques des candidats

La commande publique souffre encore d'une réputation de lourdeur administrative et de rigidité juridique auprès des opérateurs économiques.

La Ville d'Angers et Angers Loire Métropole sont déjà inscrites dans la démarche de rendre ses actes d'achats plus accessibles (harmonisation des pratiques et des pièces contractuelles) et souhaitent aller plus loin, en travaillant sur une simplification optimale de ses documents de marché et leur adaptation au cas par cas.

Cette action a pour objectifs de :

- porter un regard critique sur les DCE, via les observations déjà

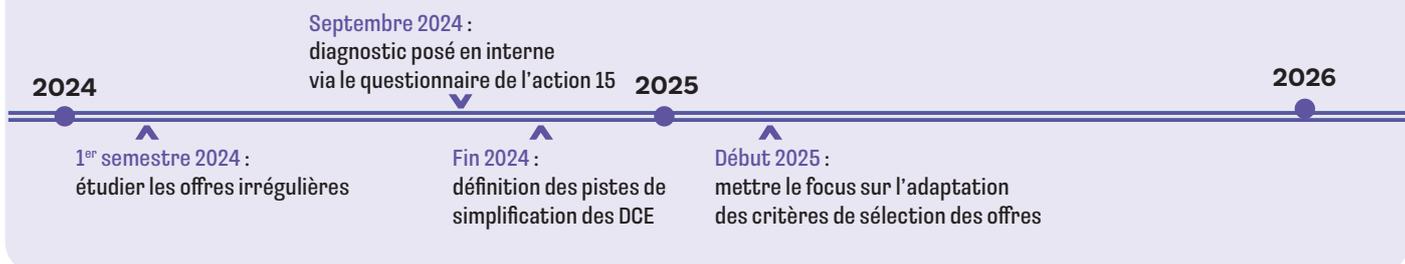
posées en interne et les réponses aux questionnaires envisagés dans l'action suivante

- travailler à l'amélioration de la qualité des offres techniques : travailler les critères de sélection des offres et des candidatures, étudier les cas d'offres irrégulières et s'interdire des délais de réponse trop courts et de publier à des périodes inadaptées.

Cette action pourra être conduite avec les autres acheteurs publics du territoire et les opérateurs économiques.



Calendrier



Public visé

Les opérateurs économiques.



Indicateurs

- 29 • Réponse au questionnaire sur la simplicité de nos DCE*
- 30 • Analyse du ratio retrait/dépôt dans nos consultations
- 31 • Taux de PME* parmi les offres remises.



L'astuce en plus

Afin de mettre en avant les actions du SPASER dans nos marchés, nous identifierons chaque consultation avec un ou plusieurs pictogrammes correspondants aux axes du schéma.

Ils ont dit

Pierre Le Lann

directeur du pôle Finances, Évaluations et Appuis aux politiques publiques (Fevap)

Malgré les avancées concrètes et importantes que la commande publique a pu faire ces dernières années pour simplifier ses documents et ouvrir davantage l'accès aux entreprises modestes, force est de constater que cette réputation de « lourdeur administrative » est tenace et encore bien réelle pour certains opérateurs économiques. Nous devons poursuivre nos efforts en la matière et mieux communiquer pour faire disparaître cette barrière qui retient encore certaines entreprises de candidater à l'obtention de nos marchés publics



DCE: dossiers de consultation des entreprises
PME : petites et moyennes entreprises

15 Questionner nos fournisseurs sur leur niveau de satisfaction dans l'exécution du contrat

Objectif : poser un regard critique sur la commande publique de nos collectivités

Le SPASER est une opportunité supplémentaire pour la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole d'installer une relation qualitative avec ses titulaires de marché. Si l'objectif de l'acheteur en faveur du développement sociétal de ses titulaires est une réalité, le regard de l'entreprise dans sa relation avec l'acheteur public doit être analysé. Aujourd'hui le niveau de satisfaction de nos contrats est analysé sur la base des remontées de nos titulaires ou directions utilisatrices.

Il nous apparaît indispensable d'offrir un cadre à tous nos ti-

tulaires pour qu'ils puissent exprimer leur critique positive et négative. Plusieurs thématiques seront interrogées : financière, technique, relationnelle, juridique...

À la lumière de ces résultats, nous pourrions engager des actions d'amélioration sur la rédaction d'un contrat et la relation partenariale.

À l'inverse, nous pourrions aussi dupliquer les bonnes pratiques soulignées par les titulaires.



Calendrier



Public visé

Les titulaires.



Indicateurs

32 • Taux de réponse au questionnaire

33 • Taux de satisfaction de nos fournisseurs.



L'astuce en plus

Dans l'objectif de garantir à nos opérateurs économiques une relation équilibrée, loyale et durable, nous nous engageons à signer la charte Relations Fournisseurs Achats Responsables (charte RFAR) en 2024.

Ils ont dit

Pamela Menard,

responsable de Secteur Industries chez le groupe PLC (fournisseur)

Le groupe PLC et la ville d'Angers collaborent depuis de très nombreuses années. Ce partenariat basé sur la confiance, s'appuie sur une véritable volonté d'avancer ensemble vers les axes d'amélioration continue tels que les innovations au service du développement durable. Nos relations avec les différents sites sont toujours cordiales, bienveillantes et constructives, ce qui nous permet un accompagnement de qualité, et pouvoir compter sur une enquête de satisfaction régulière de notre relation contractuelle ne peut que renforcer ce partenariat.





Axe 6

Professionaliser et promouvoir l'achat responsable

> PROFESSIONNALISER ET PROMOUVOIR L'ACHAT RESPONSABLE

16 Construire et promouvoir un plan de formation sur l'achat responsable

Objectif : partager une culture achat responsable

La direction de la Commande publique anime depuis de nombreuses années des réseaux internes liés à l'achat. Ces réseaux sont certes des lieux d'information, mais également des espaces de partage favorables à l'homogénéisation des bonnes pratiques au service de l'achat durable.

Les membres de ces réseaux sont prioritairement ceux qui intégreront dès son lancement le cursus de formation co-construit par la direction de la Commande publique et le pôle Prospective et Développement des compétences.

Deux modules au service des axes du SPASER sont d'ores et déjà proposés (dernier trimestre 2023) :

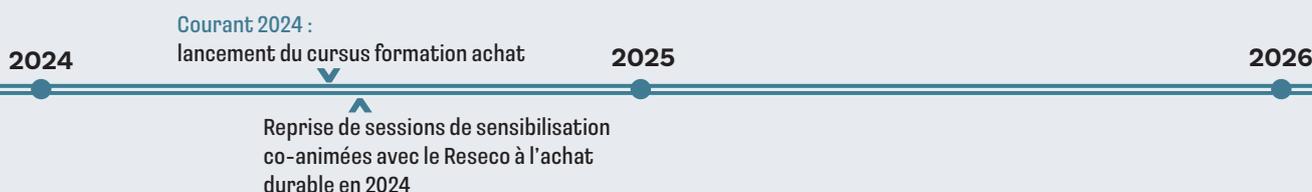
- rédiger un cahier des charges classique ou fonctionnel
- la relation fournisseur.

L'élaboration du cursus se fait en lien avec nos partenaires (CNFPT*, Reseco*, Aldev*...) et a vocation à être opérationnel courant 2024.

L'objectif de ce cursus est d'assurer, à terme, un socle commun de connaissances et de pratiques autour de l'achat responsable. Les participants aux formations seront des relais indispensables au sein de leur direction.



Calendrier



Public visé

Les membres des réseaux achats, les prescripteurs et les acheteurs de la direction de la Commande publique.



Indicateurs

34 • Nombre de formations

35 • Nombre de personnes formées.

Ils ont dit

Isabelle Rotondaro,

responsable du secteur Transition environnementale et chargée de mission Économie circulaire - Angers Loire Métropole

Au sein des directions, de nombreux collègues sont motivés et convaincus de la nécessité de développer et généraliser des pratiques d'achat durable, mais ils sont souvent confrontés à la question du « comment faire concrètement ? ».

L'acculturation, l'échange d'expériences et la montée en compétence collective sont des leviers essentiels pour passer à l'action, en ayant identifié au préalable les enjeux prioritaires et les moyens d'actions possibles.

Les sessions de sensibilisation réalisées en 2022 ont été l'occasion d'échanges particulièrement riches, en lien avec des retours d'expériences de collègues sur certains marchés, avec aussi des questionnements sur les besoins d'accompagnement des services (conseils, expertise spécifique, outils, etc.).

Ils ont dit

Chloé Airault,

directrice du Reseco

Les sessions de sensibilisation à l'achat durable réalisées auprès des agents de la Ville d'Angers ont des effets multiples :

- un rappel des enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et des engagements de la municipalité sur ces sujets
- une présentation des obligations en vigueur
- une prise de conscience de l'opportunité que représente la commande publique pour agir et la multitude des leviers qu'elles peut activer (émission GES, biodiversité, soutien à l'insertion sociale, au développement économique locale...)
- une réponse aux questions et préjugés sur la commande publique durable
- une présentation des outils dont ils disposent pour passer à l'action une fois de retour dans leur bureau.

L'objectif pour nous, animateurs de ces sessions, est que les participants ressortent convaincus et motivés par les enjeux et que le sujet des achats durables soit porté en transversalité par l'ensemble des agents municipaux.



CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale
Reseco : réseau, responsable, économique et écologique
Aldev : Angers Loire Développement

17 Organiser des temps de présentation et d'échange sur la charte de déontologie

Objectif : sécuriser les relations avec les entreprises

Afin de protéger les élus et les agents contre tout risque d'atteinte à leur probité, le collège référent déontologue de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole a élaboré dans un premier temps une charte de déontologie, intitulée « Déontologie et commande publique ».

Les agents ont également une charte spécifique, intitulée « Déontologie des bonnes pratiques ». L'objectif est d'assurer la prévention des conflits d'intérêts et de diffuser les bonnes pratiques.

Afin d'assurer le déploiement de la charte « Déontologie et

commande publique » et sa parfaite connaissance des agents publics et des élus, intervenant dans la chaîne de l'achat et dans l'étape décisionnaire relative à la commande publique, il est essentiel d'en présenter son contenu, et d'en échanger régulièrement.

Un temps de présentation et de sensibilisation est réalisé auprès de nos élus. S'agissant des agents, cette thématique est intégrée au cursus formation achat responsable et fait l'objet d'autres temps de formation réalisés par le collège référent déontologue.



Calendrier

2024

2025

2026

Prévoir une séance par trimestre



Public visé

Élus siégeant à la CAO, élus signataires de marchés publics, agents publics intervenant dans la chaîne de l'achat.



Indicateurs

36 • Nombre de sessions organisées et personnes sensibilisées.

Ils ont dit

Élisabeth Chich-Bourguine,
responsable du service Affaires juridiques
direction des Assemblées et Affaires juridiques

Tout le monde est concerné par la déontologie, il est primordial que chacun prenne un temps pour interroger son environnement et sa pratique, à un instant T, puis renouvèle régulièrement ce questionnement : liens familiaux, amicaux, professionnels ou ex-professionnels, dons ou cadeaux, déplacements professionnels, analyse des marchés, cumul d'activités ou reconversion, implication dans des associations ou des sociétés... La charte est conçue pour aider chacun à se poser les bonnes questions, prévenir et rectifier si besoin une situation potentielle de conflit d'intérêts. Ceux qui interviennent dans le cadre de la commande publique doivent être particulièrement vigilants car les risques sont nombreux.



> PROFESSIONNALISER ET PROMOUVOIR L'ACHAT RESPONSABLE

18 Questionner systématiquement nos candidats sur leur politique en matière de transition écologique

Objectif : encourager une montée en puissance de la démarche transition écologique

En phase de sourcing, le questionnaire utilisé par les acheteurs pour interroger les opérateurs économiques ne permet pas toujours de développer une analyse approfondie de leur politique en matière de transition écologique.

En phase de procédure de passation de marché, si l'objet du marché n'est pas en lien avec la démarche RSE*, il nous est impossible d'analyser et de noter leurs pratiques en la matière.

Toutefois, l'élan vers davantage d'implication de la responsabilité sociétale des entreprises dans l'attribution des marchés publics nous encourage à questionner systématiquement nos candidats sur leur politique en matière de transition écologique.

La direction de la Commande publique joint à ses documents de la consultation un court questionnaire visant à interroger chaque candidat sur sa politique interne en matière de transition écologique.

Notre objectif pour les prochaines années est double :

- nous préparer à devoir analyser les actions responsables de chaque entreprise
- sensibiliser les opérateurs économiques sur l'investissement nécessaire pour remporter des marchés publics.



Calendrier

2024

2025

2026

Septembre 2024 :
élaboration du questionnaire

Début 2025 :
diffusion systématique du questionnaire
dans nos dossiers de consultation



Public visé

opérateurs économiques.



Indicateurs

37 • Nombre de marchés ayant introduit ce questionnaire.

Ils ont dit

Richard Thibaudeau,

directeur général adjoint Transition écologique et Aménagement

Il est indispensable aujourd'hui de chercher à travailler en partenariat avec des entreprises et opérateurs économiques ayant déjà engagé une démarche de transition écologique. Les règles de la commande publique ne nous permettent pas aujourd'hui de sélectionner un candidat au regard de son exemplarité en la matière mais nous espérons que ce soit le cas dans les prochaines années. Notre volonté à terme visera à valoriser l'offre du candidat présentant le bilan carbone le plus faible. Il nous semble important de sensibiliser nos candidats à cette démarche et de montrer notre ambition en la matière.



RSE : Responsabilité sociétale des entreprises



19 Rendre visibles les actions de la collectivité en faveur de l'achat responsable

Objectif : encourager une montée en puissance de la démarche transition écologique

Toutes les actions que vous avez pu découvrir dans ce SPASER auront un impact majeur sur notre organisation et nos façons de consommer, de travailler et de rédiger nos marchés. Mais l'impact peut encore être plus grand si nous faisons un effort complémentaire pour les valoriser.

Il est nécessaire de faire connaître en toute transparence l'implication des collectivités qui ont choisi aussi d'actionner l'achat en tant que stratégie en faveur du développement durable.

Afin de rendre plus visibles les actions en faveur des achats responsables qu'elles portent, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole souhaitent partager largement et régulièrement les résultats. Cette démarche est réalisée dans un premier temps sur les sites internet des collectivités avant d'envisager une action de communication plus large et globale.



Calendrier

2024

Dès le déploiement du SPASER : janvier 2024

2025

Début 2025 : diffusion des premiers résultats des actions du SPASER

2026



Public visé

opérateurs économiques – partenaires (Aldev*, Alter*, ESS*) - usagers/citoyens.



Indicateurs

38 • Nombre de vues des publications sur les sites internet/extranet.

Ils ont dit

Benoît Pilet,

adjoint au maire d'Angers, vice-président d'Angers Loire Métropole, président de la commission d'appel d'offres d'Angers Loire Métropole

Les démarches concourant à l'achat responsable sont indispensables. Mais tout aussi indispensable est l'action visant à rendre nos efforts visibles à nos concitoyens et à montrer que la mission qu'ils nous ont confiée est mise en œuvre à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui.



Aldev : Angers Loire Développement
Alter : Anjou Loire Territoire
ESS : économie sociale et solidaire

Suivi du SPASER

37 indicateurs sont retenus pour suivre les travaux mis en œuvre et la réalisation des actions.

Toutes les actions n'ont pas vocation à débiter au 1^{er} janvier 2024 ; vous l'avez lu dans chaque fiche. Nous avons prévu un calendrier de mise en œuvre progressif au cours de l'année afin de pouvoir se concentrer sur le lancement de quelques actions par trimestres.

Des réunions régulières de l'équipe de pilotage du SPASER sont prévues afin d'analyser les indicateurs et les impacts des actions sur les activités de la collectivité. Tout arbitrage sur l'évolution du SPASER sera opéré en Codir achat, instance réunissant la direction de la Commande publique, la direction générale et le Maire-Président. Ces modulations pourront concerner la révision d'une action ou d'un indicateur.

Un rapport annuel du SPASER sera réalisé par la direction de la Commande publique.

